



Le 1^{er} mai 2020

Chères clientes,
Chers clients,

Tel que mentionné dans notre dernier bulletin d'information que vous pouvez consulter en cliquant sur le lien suivant : <https://escient.ca/fr/nouvelle/bulletin-dinformation-covid-19-numero-10>, le gouvernement fédéral a apporté une précision importante dans les derniers jours au niveau du montant à déduire de la demande de Subvention salariale d'urgence du Canada (« **SSUC** »), en regard du programme de subvention salariale temporaire de 10 %.

Afin de vous aider à mieux comprendre l'interaction du programme de SSUC avec le programme de subvention salariale temporaire de 10 % et à compléter votre demande en ligne, consultez notre nouveau tutoriel :



Par ailleurs, si vous souhaitez réviser notre tutoriel « Réclamer votre SSUC », qui vous guide étape par étape sur le processus de réclamation de votre SSUC, vous pouvez le faire en cliquant sur le lien ci-dessous. Par contre, vous devez tenir compte des informations contenues dans le présent bulletin au niveau du tutoriel mentionné précédemment pour vous assurer de bien compléter votre demande, compte tenu de l'interaction avec le programme de subvention salariale temporaire de 10 %.



VOUS AVEZ DES QUESTIONS

N'hésitez pas à communiquer avec votre contact habituel chez Escient si vous avez des questions concernant ces mesures.